



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2023-257

PUBLIÉ LE 5 MAI 2023

Sommaire

Cour administrative d'appel de Paris /

75-2023-04-24-00009 - Arrêté JCCT/55 du 24 avril 2023 portant nomination d'assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des infirmiers d'Ile-de-France (2 pages)

Page 3

Cour administrative d'appel de Paris

75-2023-04-24-00009

Arrêté JCCT/55 du 24 avril 2023 portant
nomination d'assesseurs de la section des
assurances sociales de la chambre disciplinaire
de première instance de l'Ordre des infirmiers
d'Ile-de-France

Arrêté JCCT/55 du 24 avril 2023

portant nomination d'assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des infirmiers d'Ile-de-France

La conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 145-6-1 ;

Vu la lettre du 13 février 2023 par laquelle le président du Conseil régional de l'Ordre des infirmiers d'Ile-de-France a transmis à la Cour ses propositions pour la désignation d'assesseurs titulaires et suppléants de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des infirmiers d'Ile-de-France ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont nommés assesseurs titulaires de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des infirmiers d'Ile-de-France, en qualité de représentants de cet ordre, M. Abdelaali BENAMARA et M. Christophe MINGHETTI.

Article 2 : Sont nommés assesseurs suppléants de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des infirmiers d'Ile-de-France, en qualité de représentants de cet ordre, Mme Isabelle HUEL et Mme Isabelle BERAUD-CHAULET, en tant que suppléants de M. Abdelaali BENAMARA, ainsi que Mme Paula DUARTE et M. Abdelaaziz IAZZA, en tant que suppléants de M. Christophe MINGHETTI.

../...

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au président du Conseil régional de l'Ordre des infirmiers d'Ile-de-France, au président de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de cet ordre, , à M. Abdelaali BENAMARA, à M. Christophe MINGHETTI, à Mme Isabelle HUEL, à Mme Isabelle BERAUD-CHAULET, à Mme Paula DUARTE et à M. Abdelaaziz IAZZA.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24 avril 2023

Signé

Pascale FOMBEUR